



Commune de Briord

Lieu : Mairie Briord

Date de transmission de la convocation : 18 octobre 2021

Réunion du conseil municipal du 22 octobre 2021 à 20h00

PROCES VERBAL

Composition du conseil municipal (15 membres) :				
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Absents
Alonzi Florian			X	
Becfevre Sarah	Thomet Gaëlle		X	
Blanc Patrick			X	
Christin Ludovic				X
Curtet Gaëlle				X
Grozel Madly				X
Lagrut Sylvain				X
Lambert Aurélien	Saint-Pol-Hugoo Stéphane		X	
Ménaldo Céline			X	
Merle Serge			X	
Morin Chloé				X
Saint-Pol-Hugoo Stéphane		X		
Salles Marjorie			X	
Schmitz Fabien			X	
Thomet Gaëlle		X		
Totaux		2	8	5

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h05.

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum. Au moins 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation du projet de monsieur Pellegrini sur le site de l'ancien restaurant Blue River
2. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.

3. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations
4. Décision Modificative au budget M49 pour dépassement de crédit d'un montant de 31 € au compte 6541 (non-valeur de titre)
5. Délibération pour achat terrain de Peysson Cédric, rue de St-Didier, à l'angle du stade foot (5m2)
6. Délibération pour modification du mode de facturation de l'abonnement d'eau
7. Délibération sur le mode de gestion de l'éclairage public afin de lutter contre la pollution lumineuse, de réaliser des économies financières et énergétiques
8. Délibération pour renouvellement du contrat SACPA (fourrière animale)
9. Délibération pour validation d'une étude d'opportunité relative à la faisabilité d'un éventuel rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord
10. Présentation du projet de Virginia Herzog pour le bâtiment de l'ancien restaurant Blue River
11. Présentation de l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle sur le devenir des bâtiments communaux
12. Délibération pour acceptation de location et fixation d'un prix pour la salle recevant la ludothécaire
13. Informations diverses :
 - Compte rendu de la visite effectuée par la commission économique de la CCPA à la société

1. Présentation du projet de Mr Pellegrini sur le site de l'ancien restaurant Blue Rive

Monsieur le maire indique que monsieur Pellegrini a souhaité exposer au Conseil Municipal son projet de création de lieu thématique dans les locaux de l'ancien restaurant Blue River et que dans ce but, il convié pour présenter le détail de son projet.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de ne plus louer le bâtiment municipal en tant que restaurant et qu'une étude pour la requalification du bâtiment est en cours.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Pellegrini afin qu'il présente son projet.

Monsieur Pellegrini présente au Conseil Municipal son projet de création d'un espace d'animation et de convivialité organisé sur une thématique orientées motards : Vieux Motard que JAMAIS. Il précise que malgré la thématique, ce lieu sera ouvert à tous publics.

Monsieur Pellegrini explique au Conseil Municipal que la structure envisagée proposera des services de type plats du jour, fooding, bar à vin, un espace de convivialité orienté sur une thématique motards ainsi que différentes manifestations musicales.

2. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 25 février 2021 et du 9 mars 2021.

Monsieur le maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, dans le cadre des matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal, il a pris les décisions et effectué les dépenses suivantes :

Type de dépenses	Montants TTC
Nettoyage école salle 1+4+toilettes	720,00 €
Auto-surveillance Station Epuration - année 2021	3 492,00 €
Carte GPRS Sofrel Poste Relevage Briord	540,00 €
Travaux eau potable Fléviu	101 012,15 €
Contrat location imprimante mairie	1 051,29 €
Remplacement pièces sur laveuse Salle des fêtes	317,46 €
Transports piscine St Vulbas	1 330,00 €
Pose conteneurs semi-enterrés	6 094,80 €
Déplacement d'une colonne d'EP (Vérizieu)	6 483,84 €
Relevé topo pour AEP et PR EU	600,00 €
Achat matériel éducatif	440,00 €
Désherbant	921,67 €
Travaux reprise branchement 537 rte Lhuis (fuite-plomb)	2 182,56 €
Fourniture et remplacement d'un compteur d'eau (poulailler Fléviu)	540,00 €
Travaux sur STEP	3 360,00 €

4. Délibération pour acceptation de non valeurs au budget M49 pour mandatement d'un montant de 31 € à l'article 6541.

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures prise en charge par le comptable public. Elle permet un apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes

Monsieur le Maire précise que cette régularisation est demandée par le percepteur et concerne des créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire précise que le montant sera inscrit au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget M49.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeurs pour un montant de 31 € (trente et un euros).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'admettre en non-valeurs le montant de 31 € (trente et un euros) au titre de l'exercice 2021.

- Pour : 10
- Contre : 0

- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Délibération pour achat terrain de monsieur Cédric Peysson, situé rue de St-Didier, à l'angle du stade foot

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que l'acquisition de cette parcelle est une clause de la promesse de vente conclue avec monsieur Cédric Peysson dans le cadre d'acquisitions de parcelles destinées à recevoir l'extension du parking de l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle E 57 située à Briord, en zone A, d'une superficie de 5 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle E57 au prix de 2 € / m² soit 10 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'acquérir la parcelle E57 au prix de 2 € / m² soit 10 €

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Délibération pour modification du mode de facturation des abonnements eau et assainissement

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, l'abonnement au service de l'eau est facturé 60,00 € et qu'aucun abonnement n'est facturé pour le service assainissement.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, le m³ d'eau est facturé 1,20 € HT et celui d'assainissement collectif est facturé 0,75 € /m³.

Monsieur le Maire indique que ce mode de facturation n'est pas optimal car l'Agence de l'Eau délivre des subventions uniquement aux communes dont le prix du service d'eau et d'assainissement collectif est au minimum de 1 €/m³. (ce prix est calculé sur la base du facture annuelle type de 100 m³).

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'obtenir ce minimum de 1 euro pour le prix du service d'assainissement collectif et de l'eau sans augmenter le montant de la facture de l'abonné en répartissant le montant de 60 euros de la manière suivante :

- Diminution du montant annuel de l'abonnement eau à 30,00 € HT au lieu de 60 € HT
- Création d'un abonnement assainissement de 30,00 € HT

Monsieur le Maire propose de fixer le montant annuel de l'abonnement au service de l'eau à 30,00 € HT et de créer un abonnement annuel au service assainissement de 30,00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de fixer le montant annuel de l'abonnement au service de l'eau à 30,00 € HT et de créer un abonnement annuel au service assainissement de 30,00 € HT.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Délibération sur la pollution lumineuse

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de crédit de 90 000 € a été inscrite au budget 2021 pour la modernisation du parc éclairage public par LED et que dans ce cadre, une réunion préparatoire avec les sociétés EPODE (maîtrise d'ouvrage pour le SIEA) et SALADRE (exécution des travaux) s'est tenue en mairie le 7 octobre 2021.

Monsieur le Maire indique que dans un premier temps, la société EPODE va réaliser une étude d'avant-projet définitif (APD).

Monsieur le Maire précise que la date de rendu d'étude maximale fixée par l'entreprise a été arrêtée à fin novembre et que les conclusions et propositions de l'étude seront présentées en commission travaux.

Monsieur le Maire indique qu'afin de lutter contre la pollution lumineuse, de réaliser des économies financières et énergétiques, un choix doit être fait sur le mode de gestion de l'éclairage public : extinction ou abaissement de la luminosité des lampadaires urbains.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, l'éclairage public de la traversée de Briord est programmé avec un abaissement tel que : allumage/21h : 100% - 21h/23h : 50% - 23h/5h : 20% - 5h/6h : 50% - 6h/extinction : 100%

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce projet, il serait judicieux que le conseil municipal étudie la possibilité d'éteindre tout ou partie de l'éclairage public une partie de la nuit.

Monsieur le Maire précise que l'extinction de nuit peut se justifier dans une démarche environnementale (impact sur la biodiversité, perturbation des écosystèmes) et d'économies d'électricité (une extinction d'environ six heures permet de diviser par deux la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage).

Monsieur le Maire propose de procéder à l'extinction de l'éclairage public dans les zones de la commune où l'extinction sera techniquement possible.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de procéder à l'extinction de l'éclairage public dans les zones de la commune où l'extinction sera techniquement possible.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Délibération pour renouvellement du contrat SACPA (fourrière animale)

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que les obligations réglementaires imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Monsieur le Maire indique que pour répondre à cette obligation légale, la commune dispose d'une convention avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) qui arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise que la convention prévoit que le coût annuel des prestations proposées est fixé en fonction du nombre d'habitants soit 1,28 € / habitant / an.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention liant la commune et la société SACPA pour une durée totale de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de renouveler la convention liant la commune et la société SACPA pour une durée totale de 4 ans, d'autoriser monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Délibération pour validation d'une étude d'opportunité relative à la faisabilité d'un éventuel rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'importance du sujet et d'absence de nombreux conseillers, le sujet est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

10. Présentation du projet de Virginia Herzog pour le bâtiment de l'ancien restaurant Blue River

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande par courrier de Madame Virginia Hertzog concernant l'installation d'un complexe de type Bar / Snack / Pizza avec une scène pour organiser des petits concerts et spectacles sur le site de l'ancien restaurant Blue River.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de ne plus louer le bâtiment municipal en tant que restaurant et qu'une étude pour la requalification du bâtiment est en cours.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la présentation de l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle sur le devenir des bâtiments communaux est à l'ordre du jour du présent conseil.

11. Présentation de l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle sur le devenir des bâtiments communaux

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que le cabinet d'architecte (L'atelier du Triangle) en charge de l'étude de faisabilité pour la requalification des bâtiments communaux a rendu sa note de présentation des scénarios.

Monsieur le Maire présente les différents scénarios proposés pour les 3 bâtiments concernés par l'étude : ancien restaurant, Salle des fêtes, mairie.

Monsieur le Maire précise que les montants proposés dans les différents scénarios sont donnés pour ordre de grandeur.

Monsieur le Maire précise que le cabinet d'architecte proposera des montants affinés dans son rapport final en fonction des choix effectués et des scénarios retenus par le Conseil Municipal.

12. Délibération pour acceptation de location et fixation d'un prix de location de la salle recevant la ludothèque

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique qu'une ludothèque (Opte' pour le jeu) intervient 1^{er} jeudi du mois de 15h00 à 19h00 dans la salle de réunion de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 30 août 2021 de mettre à disposition gracieusement afin d'évaluer le service fourni.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes présente l'avantage d'être à proximité de la crèche et de disposer d'un espace de stationnement ce qui facilitera l'accès à ce nouveau service

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, une dizaine de personnes se sont abonnées, que le tarif de location d'un jeu est d'1 € pour 4 semaines et qu'un abonnement annuel coûte 20 €.

Monsieur le Maire propose de louer la salle de réunion de la salle des fêtes à la société Opte' pour le jeu pour une demie journée par mois et de fixer le tarif de cette location à 5 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés louer la salle de réunion de la salle des fêtes à la société Opte' pour le jeu pour une demie journée par mois et de fixer le tarif de cette location à 5 €.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

13. Informations diverses :

- Compte rendu de la visite effectuée par la commission économique de la CCPA dans la société Roset SA
 - En raison de l'absence de madame Curtet, le sujet n'a pas été abordé.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 22 octobre 2021 à 21H30

BRIORD, le 22 octobre 2021

Patrick Blanc

Président



Serge Merle

Secrétaire

